



**ALSACE**  
Collectivité  
européenne

**CHARTRE DU BIBLIOTHECAIRE ALSACIEN**

2024

## Charte du bibliothécaire alsacien

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne, au quotidien, à travers l'action de la Bibliothèque d'Alsace, les collectivités territoriales et les bibliothèques associatives qui souhaitent développer des politiques de lecture publique sur leur territoire.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace accompagne les équipes des bibliothèques, composées d'agents publics et/ou de citoyens engagés bénévolement.

A travers sa politique culturelle, la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectifs de :

- Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité ;
- Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles ;
- Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel ;
- Favoriser la création artistique aujourd'hui pour constituer le patrimoine de demain ;
- Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional ;
- Développer la culture scientifique et technique.

Les orientations politiques de la Collectivité européenne d'Alsace (délibération n°CD-2022-4-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 octobre 2022) sont déclinées par le Pôle lecture publique à travers les objectifs suivants :

- Contribuer à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- Renforcer l'éducation aux médias, développer le libre arbitre ;
- Soutenir la création littéraire en Alsace et à propos de l'Alsace, y compris dans les pratiques amateurs de l'écriture ;
- Stimuler l'imaginaire, à travers la littérature, pour développer l'empathie et faire société ;
- Accompagner les bibliothèques dans leur évolution en lieu de vie, citoyen et culturel.

L'équipe de la Bibliothèque d'Alsace développe des services afin d'accompagner au mieux les collectivités territoriales et tous les acteurs de la lecture publique pour développer l'engagement citoyen en bibliothèque.

A ce titre, la Bibliothèque d'Alsace propose aux bibliothécaires bénévoles, tout comme aux bibliothécaires agents publics, des formations gratuites.

Par l'action du bibliothécaire référent territorial, interlocuteur privilégié des équipes, la Bibliothèque d'Alsace apporte un soutien quotidien à l'engagement citoyen pour la lecture publique.

Cette charte a pour objet de poser un cadre d'exercice partagé, entre tous les bibliothécaires et plus spécifiquement, pour le citoyen engagé bénévolement, la collectivité d'accueil, et la Collectivité européenne d'Alsace dans son rôle d'accompagnement.

### 1. Le bibliothécaire alsacien s'engage pour le service public alsacien de la lecture

Le service public a pour mission première de satisfaire l'intérêt général. Le public est donc au cœur de ses préoccupations.

Par son engagement, le bibliothécaire bénévole alsacien, tout comme le bibliothécaire agent public, s'engage à porter les valeurs du service public :

- Valeurs fondamentales de la République française : liberté, égalité, fraternité, laïcité,
- Valeurs propres à la fonction publique : continuité, mutabilité, égalité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, intérêt général ;
- Valeurs de service : adaptabilité, efficacité, qualité et réactivité.

Le bibliothécaire bénévole s'engage, par voie de convention et de fiche missions, sous l'autorité de la collectivité d'accueil à :

- Porter les valeurs du service public ;
- Respecter les mêmes devoirs et obligations qu'un agent public, puisqu'il bénéficie des mêmes droits ;
- Contribuer à la mise en œuvre des orientations de la collectivité d'accueil, en matière de développement de la lecture publique ;
- S'adapter aux évolutions des pratiques culturelles : numérique, dimension sociale des bibliothèques, lieux de vie, actions culturelles, ...

## **2. La collectivité territoriale se mobilise à accueillir les citoyens désireux de s'engager pour la bibliothèque**

Les collectivités territoriales et associations partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace, en matière de développement de la lecture publique, s'engagent à favoriser le développement de l'engagement citoyen dans leurs bibliothèques.

Afin de proposer un contexte propice à l'engagement citoyen, la collectivité d'accueil, qu'elle opère ses services de lecture publique en régie, ou qu'elle ait délégué cette gestion à une association, s'engage à :

- Proposer au citoyen volontaire une mission en adéquation avec les compétences et envie du citoyen engagé ;
- Identifier, dans ses services, une personne référente pour l'équipe de bénévoles, à savoir le responsable hiérarchique ou autre personne par délégation ;
- Donner aux citoyens engagés les moyens financiers et matériels de mettre en œuvre les actions confiées.

Les collectivités territoriales et associations partenaires ne sont en aucun cas contraintes de donner une suite favorable à toutes les propositions d'engagement citoyen pour la bibliothèque.

